



Déclaration de la FSU Marne au CSA-SD du 29 juin 2023

Contexte national

Ce CSA-SD de fin d'année est l'occasion pour tirer un bilan de l'année écoulée. Dans le premier degré, le taux d'encadrement global reste élevé pour les écoles hors éducation prioritaire, malgré le plafonnement à 24 élèves en GS, CP et CE1. La mise en place des classes dédoublées est une mesure d'allègement en REP et REP+ mais qui se fait à moyens constants.

Ces soi-disant « améliorations » se font au détriment des autres niveaux qui parfois approchent 30 élèves dans des classes hors éducation prioritaire. Dans le second degré, les indicateurs de gestion ont été remontés à 29,75 élèves par classe, signe de la dégradation continue de l'accompagnement des élèves. Les études en sciences de l'éducation montrent que le meilleur moyen de réduire les inégalités sociales de réussite scolaire, pour lesquelles la France est pointée du doigt régulièrement, reste la réduction des effectifs. La maltraitance institutionnelle qui en découle, d'abord sur les élèves les plus fragiles, impacte les conditions de travail de tous les personnels qui portent souvent le poids de la culpabilité de ne pas pouvoir donner assez à ceux qui en ont le plus besoin. C'est ainsi que la belle idée d'inclusion scolaire est devenue bien souvent, faute d'ambition, synonyme de mal-être à l'école pour ces enfants et pour les personnels qui sont censés les accompagner dans une scolarité positive, alors même que les conditions réelles d'exercice les en empêchent. Le dialogue social autour de ces questions se résume bien souvent à de grands discours idéalistes faisant abstraction du réel ou la mise en avant de dispositifs pensés comme des éléments de communication et qui sont, sur le terrain, parfaitement insuffisants au regard des situations vécues, comme le montre l'expérimentation marseillaise où certains établissements décident de sortir du dispositif. Avec le « pacte enseignant », il est proposé aux personnels de réduire leur temps de préparation des séances pour leurs élèves, leur temps de repos pour se ressourcer, d'augmenter leur charge mentale en subissant chaque semaine une modification de l'organisation et de la hiérarchisation des tâches à réaliser en contrepartie d'une « pseudo » revalorisation, synonyme de travailler beaucoup plus pour gagner un peu plus. Ainsi, chacun d'entre nous, pour cette prétendue plus-value financière, est mis en demeure de projeter comment il pourrait réduire ses propres exigences de travail, travailler moins bien pour gagner plus dans un système qui ne valorise, en argent comme en considération, que les missions supplémentaires invisibilisant de fait le cœur de nos métiers, celui-là même qui constitue, pour nous, la source de notre engagement et de notre épanouissement professionnel.

Dans le premier degré, ce pacte concerne principalement la prise en charge des élèves en difficulté. Ces enfants participent déjà aux APC. Ils ont pour la plupart des suivis extérieurs hors temps scolaire (orthophonie, psychomotricité, psychologue, ...), et nous allons demander à ces enfants, le plus souvent socialement défavorisés, qui ont déjà des problèmes d'attention et de concentration dus à leurs difficultés, de faire des journées de classe à rallonge ou d'empiéter sur leur temps de vacances. A quel moment ces élèves vont-ils pouvoir souffler, avoir des activités sportives, culturelles ou familiales ? Certaines familles ressentent déjà cela comme une double peine.

La mise en place du pacte bouleverse dès à présent l'organisation de l'école et attise les tensions dans les salles des maîtres. La FSU demande qu'un cadrage départemental soit fait concernant les heures d'animations pédagogiques : il est inacceptable que ces heures d'animations puissent être mises en place le mercredi après-midi, comme il en est déjà question sur certaines circonscriptions. En effet, cela

ne ferait qu'accroître les inégalités hommes/femmes déjà dénoncées dans la mise en place de ce pacte et nécessiterait une réorganisation familiale de tous les personnels pour une minorité de collègues engagés dans le dispositif. Le pacte ne doit pas déréglementer l'organisation des obligations réglementaires de service pour les non-volontaires.

A cela s'ajoute, pour la FSU, le sentiment que ce pacte est un véritable instrument de destruction du modèle social hérité du conseil national de la résistance et une régression sans précédent de notre rapport à nos missions et par conséquent de la qualité même du service public (d'autant plus que l'Etat prévoit de s'abstenir lui-même de charges sociales, dans la plus pure tradition néo-libérale, se privant lui-même de ressources indispensables à son fonctionnement, tout en finançant la privatisation de nouveaux marchés, dont la santé et la retraite). En ignorant la voie parlementaire, dans un contexte de régression du dialogue social avec l'intersyndicale, le gouvernement a multiplié les passages en force qui laisseront probablement des traces profondes au sein de la société.

Emmanuel Macron, président omnipotent, nouveau ministre de l'Education Nationale, ne consulte personne et annonce, au gré de ses prises de paroles erratiques, la refonte du statut des AESH, la réduction des vacances d'été ou encore la réorganisation des collègues REP+ avec un accueil de 8h à 18h, sommant les personnels de s'adapter, qu'importe leur expertise et leur avis sur les transformations imposées. Effacé derrière le président, le ministre Pap Ndiaye juge désormais intenable l'organisation des épreuves anticipées du baccalauréat. Toutes ces conséquences étaient prévisibles et annoncées par les syndicats les plus en prise avec le réel de la vie des établissements. Il aurait suffi qu'un véritable dialogue social soit à l'œuvre pour entendre les avertissements de la FSU. Mais il est bien plus probable que la soi-disant solution à ce problème sera un changement de ministre, qui peut faire office de fusible bien pratique...

La FSU se tient bien évidemment à la disposition du gouvernement pour repenser une ambitieuse réforme de l'Education Nationale, garante de l'émancipation bien comprise de tous les futurs citoyens, quelle que soit leur origine sociale et quelles que soient leurs difficultés. Il est temps de retrouver le chemin du progrès social abandonné depuis plusieurs décennies par l'aveuglement politique qui pousse à faire des choix toujours plus dévastateurs.

Dans le département de la Marne

Dans ce contexte, notre département continue de connaître une baisse démographique qui tend à se stabiliser. Au regard de l'évolution des effectifs, dans un certain nombre d'écoles de notre département, dont nous allons évoquer la situation, nous souhaiterions que des ajustements aient lieu et que les créations de postes nécessaires ou des abandons de fermetures puissent être prononcés lors de ce CSA-SD sans attendre la rentrée scolaire de septembre.

La FSU réaffirme que les moyens dont notre département dispose sont insuffisants pour réabonder des postes d'adjoints, de remplaçants ou d'enseignant-es spécialisé-es.

Pour la FSU, la Marne doit bénéficier d'une dotation supplémentaire, afin que vous puissiez, Monsieur l'Inspecteur d'académie, pourvoir tous les besoins du département.

Nous vous appelons à en faire la demande, Monsieur l'Inspecteur d'académie, auprès de Monsieur le Recteur.

Il en va de la continuité, de la qualité et de la crédibilité de notre service public d'éducation.

Nous prendrons acte des ajustements de carte scolaire que vous allez faire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en début de ce CSA-SD, en ayant l'assurance que vous essaierez de faire au mieux avec les moyens dont vous disposez.